

COMPTE RENDU N° 2015-08
Réunion du 7 juillet 2015 à 20h30

L'an deux mil quinze, le 7 juillet à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le 1^{er} juillet 2015, conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GAUDIN, Maire.

L'an deux mil quinze, le 7 juillet à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le 1^{er} juillet 2015, conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GAUDIN, Maire.

PRESENTS : Jean-Luc GAUDIN, Armel TREGOUET, Michel DEMOLDER, Cécile GIBBES, Stéphane MENARD, Valérie FORNARI, Frédéric TREGUIER, Yannick CAIRON, Adolphe AZUAGA, Agnès GUILLET, Marie-Hélène OGER, Dominique HUET, Calixte TIENDREBOGO, Karina GUERRIER, Dominique BARON, David LOUBARESSE, Audrey MARCHIX, Amélie BERNARD.

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE : Muriel BLOUIN a donné procuration à Valérie FORNARI, Dominique CANNESSON a donné procuration à Stéphane MENARD, Karine RICHARD a donné procuration à Marie-Hélène OGER, Bérengère TURMEL a donné procuration à Frédéric TREGUIER, Mélanie JOUET a donné procuration à Cécile GIBBES.

ABSENTS EXCUSÉS : Muriel BLOUIN, Dominique CANNESSON, Karine RICHARD, Bérengère TURMEL, Antoine CRENN, Mélanie JOUET.

ABSENTS : Pascal COULON, Catherine SEIGNEUR, Valérie DERISBOURG.

SECRETAIRE : Frédéric TREGUIER.

ORDRE DU JOUR

- 1- Aménagement urbain – Travaux de modernisation des installations de l'éclairage public – Demande de subvention S.D.E.
- 2- Pôle Petite Enfance – Projet d'aménagement de structure de jeux extérieurs – Demande de subvention C.A.F.
- 3- Action foncière – Propriété 24 avenue du Chemin Vert (lots 1 et 8) – Convention de mise en réserve – avenant n° 1 – modification de gestion
- 4- Pôle Enfance Jeunesse Vie Scolaire – Séjours été 2015 – Activité complémentaire – Tarif –
- 5- Aménagement urbain - Z.A.C du centre Bourg Les Genêts – bilan financier 2014
- 6- Urbanisme – D.P.U. – D.I.A.
- 7- Délégations des attributions du conseil municipal au maire (art. L.2122.22 du C.G.C.T.)
- 8- Divers

Election d'un secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juin 2015

Rapporteur : M. Jean-Luc GAUDIN, Maire.

Le secrétaire de séance est désigné au début de chaque séance du conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT). La désignation du secrétaire de séance doit figurer sur tout extrait du registre des délibérations. Il est fait procéder à l'élection d'un secrétaire de séance : Frédéric TREGUIER.

Ensuite, le compte rendu de la réunion du 2 juin 2015, dont un exemplaire a été adressé à chaque conseiller municipal, est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le compte rendu n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

N°2015-73 Aménagement urbain – Travaux de modernisation des installations de l'éclairage public – Demande de subvention S.D.E. – Syndicat Départemental Energie 35

Jean-Luc GAUDIN, Maire, a exposé ce qui suit :

Une consultation d'entreprises a été lancée le dans le cadre du programme 2015 de modernisation des installations de l'éclairage public. La Commission des Marchés Publics s'est réunie le 8 juin 2015 pour examiner les 10 offres réceptionnées dans le cadre de cette consultation.

Après analyse des offres, négociation avec les entreprises mieux disantes, l'offre de l'entreprise SPIE Ouest Centre, 1 rue Gros Guillaume, 35651 LE RHEU Cedex, a été retenue et présente les prestations suivantes :

Offre de base

Installation de chantier, travaux préalables, signalisation, plans ... Montant 2170 € HT

- Allée des Camélias (709.00 € HT)
Fourniture et pose de 1 mât de 3.5 m d'éclairage y compris les luminaires.
- Lotissement « Le Bois Esnault » (20 666.00 € HT)
Dépose, fourniture et pose de 30 mâts de 3.5 m d'éclairage y compris les luminaires.
- Allée des Cèdres (7 333 € 00 HT)
Dépose, fourniture et pose de 11 mâts de 3.5 m d'éclairage y compris les luminaires.
- Rue des Marronniers 9 845.00 € HT
Dépose, fourniture et pose de 15 mâts de 3.5m d'éclairage y compris les luminaires.
- Secteur Rue des Pins, Allée des Genêts, allée des Bruyères (13 703.00 € HT)
Dépose, fourniture et pose de 21 mâts de 3.5m d'éclairage y compris les luminaires.

Options

- Rue de la clôture (4 016.00 E HT)
Dépose, fourniture et pose de 10 mâts de 3.5m d'éclairage y compris les luminaires.
- Allée des écoles (6 942.00 € HT)
Dépose, fourniture et pose de 4mâts de 3.5m d'éclairage y compris les luminaires.
- Allée piétonne reliant le Parking de la Mine à l'Espace Beausoleil (6 468.00 € HT)
Dépose, fourniture et pose de 7bornes d'éclairage.
- Devant l'espace Beausoleil (5 068.00 € HT)
Dépose, fourniture et pose de 7 luminaires encastrés.
- Allée piétonne entre la rue Lamennais et l'Avenue E. Zola (1 120.20 € HT)
Dépose, fourniture et pose d'1 luminaire.

Sur l'ensemble du marché, la variante LED proposée par l'entreprise est retenue : townguide led et borne seven led.

Soit un montant total de travaux de 78 040.20 € HT.

Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par le Syndicat Départemental d'Energie au taux de 50 % modulés sur le montant HT des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- accepte la réalisation de ces travaux pour un montant de 78 040.20 € HT.
- sollicite la subvention auprès du S.D.E.
- donne délégation à M. le Maire pour signer tout document y afférent.

N°2015-74 Pôle Petite Enfance – Projet d'aménagement de structures de jeux extérieurs – Demande de subvention C.A.F

Stéphane MENARD, adjoint à la solidarité et la petite enfance, a exposé ce qui suit :

Dans le cadre de l'évolution de la structure petite enfance, la commune souhaite aménager les abords de cet espace et créer une aire de jeux adaptée aux jeunes enfants dans le jardin clôturé disposant d'une superficie de 200 m² environ et attenant aux locaux dédiés à la petite enfance.

Le projet consiste :

- à protéger la terrasse extérieure de dalles afin de prévoir la fourniture et la pose d'un jeu à ressort
- à mettre en place une structure de jeux comprenant un petit escalier, un pan incliné type escalade et un toboggan.

Trois sociétés ont été consultées et ont remis une offre de prix pour ces prestations. Ont été chiffrés en option des panneaux ludiques, une table avec deux bancs.

La dépense est estimée à :

- Dalles pour terrasse 1 351.66 € HT
- un ensemble équipement jeux 12 933.00 € HT (devis Sté Quali Cité Bretagne)

Composé de glissières toboggans, panneaux ludiques sur la structure, un boulier, un accès à marches, un mur d'escalade, 2 toboggans, 1 passerelle inclinée

1 jeu à ressort, 1 structure labyrinthe panneaux ludiques, 1 table jardin crèche

Soit un montant prévisionnel total de dépenses de 14 284.66 € HT (17 141.60 € TTC).

Une enveloppe budgétaire de 20 000 € TTC a été inscrite au BP 2015.

Ces équipements sont susceptibles d'être subventionnés par la CAF au taux de 30 % du montant HT. Afin que le dossier de demande de subvention soit examiné par la CAF en octobre, le dossier complet doit parvenir en juillet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- accepte la réalisation de cet aménagement pour un montant HT de 14 284.66 €
- sollicite la CAF pour une aide financière de 30 % du montant de la dépense
- donne délégation à M. le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

N°2015-75 Action foncière – Propriété 24 avenue du Chemin Vert (lots 1 et 8) – Convention de mise en réserve – avenant n° 1 – modification de gestion

Jean-Luc GAUDIN, Maire, a exposé ce qui suit :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2015-16 du 17 février 2015 approuvant la convention de mise en réserve à intervenir entre Rennes Métropole et la commune de Pont-Péan relative à la l'acquisition et le portage dans le cadre du Programme d'Action Foncière de Rennes Métropole de la propriété sise 24, avenue du Chemin Vert (lots 1 et 8) d'une copropriété sise 24, avenue du Chemin Vert et cadastrée sous le numéro 382 de la section AJ, au prix de 65 000 € (hors frais) ;

Il est rappelé que le 4 décembre 2014, Rennes Métropole a décidé l'acquisition, dans le cadre du Programme d'Action Foncière, d'un appartement et d'une place de stationnement (lots 1 et 8) dans une copropriété sise 24, avenue du Chemin Vert à Pont-Péan. Celle-ci est cadastrée sous le n° 382 de la section AJ.

L'acte authentique constatant le transfert de propriété a été signé le 23 février 2015.

Par convention de mise en réserve, la gestion de ce bien a été attribuée à la commune de Pont-Péan.

Il s'avère que du fait de la situation du locataire en place, le logement répond aux critères de l'habitat adapté.

Conformément aux règles du Programme d'Action Foncière, Rennes Métropole accepte de se voir confier la gestion de ce bien qui le mettra à disposition de l'AIVS, et de modifier la convention précitée par avenant. La durée de cette convention est inchangée et reste de 5 ans maximum à compter de la signature de l'acte d'acquisition.

La commune ne versera plus de contribution annuelle. Elle ne remboursera ni les impôts fonciers ni les travaux qui seront pris en charge par l'AIVS.

Si toutefois la gestion devenait communale, par avenant, la commune versera à Rennes Métropole, pendant le restant de la durée de mise en réserve une contribution annuelle calculée sur le prix d'acquisition (hors frais) correspondant à 50 % du taux fixe à 5 ans. Au 1^{er} janvier 2015, le taux est de 0,8 %, soit un montant annuel de 260 €. Dans ce cas Rennes Métropole sollicitera également, de la commune, le remboursement annuel des impôts fonciers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention n° 15C0261 à intervenir entre Rennes Métropole et la commune de Pont-Péan relatif à la mise en gestion par Rennes Métropole de la propriété sise 24, avenue du Chemin Vert (lots 1 et 8) à Pont-Péan, cadastrée section AJ n° 382 ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'avenant n° 1 à la convention précitée et tout document s'y rapportant.

N°2015-76 - Pôle Enfance Jeunesse Vie Scolaire – Séjours été 2015 – Activité complémentaire – Tarif –

Jean-Luc GAUDIN, Maire, a exposé ce qui suit :

Le local jeune propose le vendredi 24 juillet 2015 à la Rincerie (53) une sortie WAKE BOARD (ski nautique en position snowboard).

12 jeunes et 2 accompagnateurs.

Le budget global de cette journée est	397.33 €
Participation CAF	44.28 €
Participation des familles 17.50 *12	210.00 €

Participation communale 143.05 €

Stéphane MENARD, adjoint à la solidarité et à la petite enfance, aurait souhaité que le tarif soit déterminé selon le quotient familial, comme les autres tarifs municipaux, et déclare s'abstenir au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 22 voix pour et 1 abstention (Stéphane MENARD), décide de fixer le tarif de cette journée à 17.50 € par jeune.

N°2015-77 Aménagement urbain – Z.A.C. du Centre Bourg Les Genêts – Bilan financier 2014

Jean-Luc GAUDIN, Maire, a exposé ce qui suit :

Le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2014 concernant la Z.A.C. du centre bourg « Les Genêts » a été communiqué à la mairie par la S.E.M. Territoires. Ce bilan retrace l'état d'avancement de l'opération à ce jour.

Ce bilan s'établit à 1 140 K€ HT. En régression de 346 K€ HT, il intègre les conséquences de la sortie du périmètre de la Z.A.C. de l'ex propriété HAMARD et du programme de logements prévu à l'origine.

La participation communale est en conséquence en augmentation de 87 K€, s'établissant à 432 K€.

Le montant restant à devoir de la commune est de 52 K€. En effet sur une participation établie à ce jour à 432 K€, 380 K€ ont déjà été versés par la commune

Le conseil municipal prend acte de ce bilan financier 2014 joint à la note de synthèse.

N°2015-78 et 79 DPU DIA

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents décide de renoncer à son droit de préemption pour les biens suivants compris dans le périmètre du droit de préemption urbain :

- Lotissement le Mouton Blanc AN 274
- 1 rue de la Rivaudière AJ 107 et AJ 443

Délégations des attributions du conseil municipal au maire (art. L.2122.22 du C.G.C.T.)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014-82 du 15 avril 2014 portant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire ;

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation :

04/06/2015	Ecole	Avenant Convention Rêves Nomades	Rêves Nomades Sébastien DOS SANTOS BORGES www.reves-nomades.fr	1 591.00 €
04/06/2015	ST	Rénovation d'un bureau	FERRON PEINTURE 9 rue du Romagné 35133 Saint Sauveur des Landes	627.36 €
04/06/2015	ST	Repérages amiantes avant travaux pour extension et restructuration Restaurant scolaire	Christophe DOXIN 29 rue de Rennes 35150 JANZE	604.01

12/06/2015	TERRAIN SPORT	Entretien annuel Terrain de Football	Massart Espaces Verts route de Severiac 35360 MONTAUBAN DE BRETAGNE	3 641.40
19/06/2015	Petite Enfance	Petite Enfance - Réfection des sols fourniture	LEGRAND CERBONNAY 3 rue de St Germain Pôle d'activités Patton 50307 AVRANCHES Cedex	662.50
17/06/2015	Petite Enfance	Petite Enfance - Réfection des sols Dalles sol extérieur	COMAT & VALCO ZAE le Pavillon BP 16 34530 MONTAGNAC	1 622.40
19/06/2015	Stade	marquage terrain de basket ball + reprises d'impacts	ACL SPORT NATURE, 17 rue Chênot 56380 BEIGNON	2 400.00
22/06/2015	Mairie	Formation Solution SOFI Observatoire de Gestion	MGDIS Parc d'innovation Bretagne Sud Allée Nicolas Leblanc 56038 Vannes	1 140.00
23/06/2015	Stade	Taille de haies	SARL SAFFRAY La Mariais 35150 CORPS NUDES	768.00
23/06/2015	Petite Enfance	Travaux acoustique	Isodécor 27 rue de la Marebaudière 35760 MONTGERMONT	2 268.42
23/06/2015	Ecole Maternelle	Anti pince doigts	WATTELEZ 25 rue Charles Edouard Jeanneret 78300 POISSY	1 866.72
23/06/2015	Ecole Maternelle	Rénovation des sanitaires - Trx en régie	MAFART Distribution 22 rue de Paris CS 50518 22005 Saint- Brieuc Cedex 01	3 269.93
26/06/2015	ST	Avenant 1 Piste cyclable PONT PÉAN/ Chartres de Bretagne lot 2 Espaces Verts – Fourniture en plus et en moins de végétaux -	IDVERDE Agence de Rennes 8 avenue du Chêne Vert 35650 LE RHEU	898.94
26/06/2015	Ecole Primaire	Installation de vidéos projecteurs	ABI France Sarl Parc d'Activités de la Teillais 24 rue Jean Marie Davis BP 54223 35742 PACE CEDEX	3 422.40
29/06/2015	Mairie et école	plafond acoustique	ISODECOR 27 rue de la Marebaudière 35760 MONTGERMONT	2 530.81

Marché Campagne de Point à Temps Automatique « PATA » 2015 :

Le marché est attribué à :

SASU PEROTIN TP - P.A. La Nouette Breteil - BP 46206

35162 MONTFORT S/MEU Cedex

Dont le montant de l'offre par type de prestations unitaire est :

N° de prix	DESIGNATION DES TRAVAUX	PRIX UNITAIRE H.T.
1	Signalisation et mise en sécurité temporaire de chantier y compris déviation ou mise en place d'une signalisation alternée, le cas échéant. Le Forfait.....	150,00 €
2	EMPLOIS PARTIELS MANUELS confection avec fourniture d'une emulsion à 60% La tonne	780,00 €
3	POINT A TEMPS AUTOMATIQUE confection avec fourniture d'une emulsion à 60% La tonne	630,00 €
4	BOUCHAGE DES TROUS A L'ENROBE A FROID confection avec fourniture d'une emulsion à 60% La tonne	240,00 €
4	BALAYAGE L'heure	100,00 €
5	SABLAGE POUR RESSUAGE La tonne	15,00 €

Divers

- Sécheresse Eté 2010 - Appel du jugement du tribunal administratif –

Jean-Luc GAUDIN rappelle que la commune de Pont-Péan a fait appel du jugement rendu le 31/12/2013 par le Tribunal Administratif de Rennes concernant la non reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour des mouvements de terrains consécutifs à la sécheresse de l'été 2010.

L'arrêt a été rendu le 26/06/2015 par la Cour Administrative d'Appel de Nantes. La requête de la commune de Pont-Péan a été rejetée.

- Ecole Lucie Aubrac –

Des changements interviendront à la rentrée suite aux départs de M. Dham, Directeur à l'école élémentaire et Mme Riaux, directrice à l'école maternelle, qui seront remplacés respectivement par Mme Roptin et Mme Cozic.

Pont-Péan, le 8 Juillet 2015

Le Maire,

Jean-Luc GAUDIN